

DÉCISION DU MAIRE

<p>Décision N°153-2024</p>	<p>ANIMATION Contrat de cession</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à intervenir avec le collectif Mobil Casbah dans le cadre d'un spectacle de la saison culturelle
--------------------------------	---

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 septembre 2024, portant délégation du Conseil municipal au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le contrat de cession, annexe de la présente décision ;

Prend la décision suivante :

Article 1. **APPROUVE** les termes du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de l'association Mobil Casbah, dont le siège est situé à Sainte Luce sur Loire, dans le cadre de la saison culturelle, organisé à Clisson le 31 janvier 2025 et le paiement des prestations suivantes :

PRESTATIONS	MONTANT TTC
Droit d'exploitation du spectacle Sur les rails	2321 €

Article 2. **CHARGE** le pôle "animation, culture et sport", le service "finances", Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le comptable public assignataire de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique et affichée. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 28 novembre 2024

Par délégation du Conseil municipal,
Laurence Luneau
Maire

Décision transmise à la Préfecture le

19 DEC. 2024

Et affichée le

19 DEC. 2024

